COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/9/2011

PRESENTS : MM. BOYER- LEROUGE - MERCIER- BRUEZ- CARPENTIER - LAUDE -MASSON LECHAPTOIS
MMES LAGEAT- COQUART
ABSENTS EXCUSES : M. CUVILLIER – WIART – Melle COUVREUR

1°) Souscription d'un emprunt pour la réalisation des travaux rue de la Sablonnière et ruelle des Processions :

Monsieur le Maire confirme la nécessité d'avoir recours à un emprunt de 200 000 euros sur 15 ans afin de financer les travaux rue de la Sablonnière et ruelle des Processions.
Trois organismes prêteurs ont été contactés à cet effet :

- le Crédit Agricole
- la Caisse d'Epargne
- Dexia Crédit Local

Un premier contact a été pris avec ces divers organismes courant juillet 2011.

Ces mêmes organismes ont de nouveau été contactés courant vers le 15 septembre en vue de l'actualisation des propositions faites antérieurement.
Il est souligné que Dexia, faute d'enveloppe, n'a pas été en mesure de formuler une nouvelle proposition.
Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont quant à eux fait les propositions suivantes :

	Frais de dossier	Remboursement Annuel %	Remboursement Semestriel %	Remboursement Trimestriel %	Remboursement mensuel %
Crédit Agricole	200 €	4,69	4,87	4,64	///////////
Caisse d'Epargne	200 €	4,55	4,50	4,47	4,46

Au regard des propositions ci-dessus, Monsieur le Maire propose de contracter l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

2°) PVR : extension du réseau EDF « Petit Chemin Vert » :

L'assemblée émet un avis favorable à la demande d'extension du réseau électrique formulée par Mr et Mme TOUTOUCH, rue du Petit Chemin Vert.
Conformément à la délibération du 27 mai 2005, le coût des travaux (2.917,18 euros) sera récupéré intégralement via la PVR .

3°) Renouvellement du contrat CUI de Mr Sébastien LEBLANC :

Monsieur le Maire propose de renouveler le Contrat Unique d'Insertion de Mr Sébastien LEBLANC.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

4°) Contrat de bail avec la SANEF :

-> renégociation : Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour l'installation d'un relais de télécommunication a été signée entre la Commune et la Sté SANEF le 17 janvier 1994.

Cette convention définit les conditions d'installation d'un relais de télécommunication et de ses accessoires par la SANEF sur un terrain qui se situe sur le territoire de la commune Chemin Rural du Marais, cadastré section C 84, lieudit « Les Quinze au Marais ».
Il précise en outre que depuis la création de ce relais deux antennes de radiotéléphonie mobile ont été installées sur ledit relais.
Le Conseil Municipal l'autorise à renégocier l'indemnité annuelle versée par la SANEF à la Commune compte tenu de la présence des antennes de radio-téléphone , non prévues au contrat

-> demande émanant de l'opérateur Orange : Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier émanant de la Société SNEF mandatée par la Société Orange France laquelle souhaite installer un relais de téléphonie mobile sur le terrain communal sis Chemin Rural du Marais moyennant une redevance annuelle de 1.200 euros.
D'un commun accord entre les membres du Conseil il est décidé de procéder à un vote à bulletins secrets.

- pour : 6 voix
- contre : 2 voix
- abstentions : 4

La demande de l'opérateur Orange est acceptée, toutefois il est convenu qu'aucune nouvelle demande de quelque opérateur que ce soit ne sera recevable.

5°) Modification des horaires d'ouverture du secrétariat au public :

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat au public. Celui-ci sera ouvert **du lundi au samedi de 9 heures à 11 heures 30 et le jeudi de 17 heures à 19 heures**
Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

6°) Récompenses aux lauréats :

Comme les années précédentes, une cérémonie sera organisée à la salle communale. Elle se déroulera le 8 octobre prochain.
51 lauréats se sont fait connaître. Un chèque cadeau de 20 euros sera remis à chacun d'entre eux

7°) SIDEN – NOREADE : adhésion de nouvelles communes

L'assemblée émet un avis favorable à l'adhésion :

- de la commune de Neuville Saint Vaast pour la compétence Eaux Pluviales
- du syndicat des eaux de Beaumont-Inchy pour la compétence Eau Potable et Industrielle

8° Avis sur le projet de création d'une Zone de Développement Eolien sur les Communes de Moeuvres, Boursies et Doignies

L'Assemblée n'émet aucune observation particulière sur le projet présenté

9°) Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;

Le maire informe l'assemblée de la création d'une Commission Intercommunale des Impôts directs à compter du 1er janvier 2012. Celle-ci sera chargée d'émettre un avis sur les évaluations foncières des locaux professionnels.
L'assemblée doit désigner deux membres domiciliés dans la commune et un membre à l'extérieur de l'EPCI.
Mr Carron contacté, a donné son accord (membre extérieur), l'assemblée a donné son accord pour la désignation de deux autres membres

10°) Dépenses : délibération modificative

L'assemblée émet un avis favorable :
- à une ouverture de crédit relative à diverses dépenses d'investissement :

*Mairie :

- site internet ……. 1 500,00 euros
- salle d'honneur (stores)…… 2 600,00 euros
- secrétariat (informatique)……..…….. 590,00 euros

*Ecole :

-Primaire : kit CPL…….….. 87,00 euros
-Salle informatique : modem – router…..…. 98,00 euros

*Extension ERDF Petit Chemin Vert…… 3 000,00 euros

- à l'achat d'une tronçonneuse pour les services techniques (200 euros)

11°) Contrat relatif à la fête de l'école (Noël 2011)

Le conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de spectacle de magie de l'Association GYMMICK moyennant un coût de 750 euros.
Ce spectacle aura lieu le vendredi 16 décembre 2011 à la salle des fêtes de la commune.

12°) Questions diverses :

-> L'assemblée est informée :

* des travaux relatifs au vestiaire du stade municipal, (réfection des douches)

-> Travaux rue de la Sablonnière et ruelle des Processions :

Mr le Maire avise l'assemblée :

* de la date de début des travaux : vers le 26 septembre 2011
* de la distribution d'un avis aux riverains
* que la demande de DGE au titre de l'année 2011 n'a pas été retenue, elle devra être représentée en 2012
* la demande de subvention au titre du FARDA sera vue en 2012

-> Lecture est faite du courrier de Mr et Mme LAMOURET demeurant au 77 rue de la Gare, lesquelles attirent l'attention sur la dangerosité de l'intersection de la rue de la Gare et rue des Huiches. Il est évoqué la possibilité d'implanter un panneau STOP, cette implantation sera réalisée au plus tôt

-> Taxe sur l'électricité :
Le Maire informe l'assemblée de la réforme relative à la perception de cette taxe à compter du 1er janvier 2012. En effet, celle-ci sera recouvrée par la FDE du Pas de Calais (qui la reversera à la commune) et sera calculée sur la consommation et non plus sur le montant de la facture.

-> Mise à disposition de locaux dans le cadre d'une permanence sociale :
L'Assemblée émet un avis favorable à la proposition de passation d'une convention avec le Conseil Général à titre gratuit.

Le Maire
Jean-Luc BOYER